

CANADA

ROYAUME-UNI
RÉPUBLIQUES À I

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

N° 29

PROTOCOLE

ENTRE

LE CANADA, LE ROYAUME-UNI

ET

L'UNION DES RÉPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE
INDEMNITÉ AU CANADA POUR LES
MINES DE NICKEL DE PETSAMO

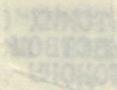
Signé à Moscou le 8 octobre 1944

En vigueur le 8 octobre 1944



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1949

32 756 384
61631901



CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS 1944

N° 29

PROTOCOLE

ENTRE

LE CANADA, LE ROYAUME-UNI

ET

L'UNION DES RÉPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE
INDEMNITÉ AU CANADA POUR LES
MINES DE NICKEL DE PETSAMO

Signé à Moscou le 8 octobre 1944

En vigueur le 8 octobre 1944



OTTAWA
RIMMOND CHANTRE C.M.G. & A. L.P.
IMPRIMERIE DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1944
10111101



PROTOCOLE ENTRE LE CANADA, LE ROYAUME-UNI ET L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES À L'ACCORD D'ARMISTICE INTERVENU LE 19 SEPTEMBRE 1944 ENTRE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES ET LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD D'UNE PART ET LA FINLANDE D'AUTRE PART.

(Traduction)

MEMORANDUM OF AGREEMENT

A l'occasion de la signature de l'Accord d'Armistice conclu avec le Gouvernement de Finlande, le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus que:

A propos de la rétrocession par la Finlande à l'Union Soviétique de l'ancien territoire soviétique de l'oblast de Petsamo (Pechenga) et le transfert à l'Union Soviétique en résultant du droit de propriété sur les mines de nickel (y compris tous biens et installations s'y rattachant) exploitées dans ledit territoire pour le bénéfice de *Mond Nickel Company* et de *International Nickel Company of Canada*, le Gouvernement Soviétique paiera au Gouvernement Canadien au cours des six années à courir du jour de la signature du présent Protocole, par versements égaux, la somme de vingt millions de dollars des États-Unis à titre d'indemnité pleine et finale aux compagnies susvisées. Pour les fins dudit paiement, les dollars des États-Unis seront calculés à raison de 35 dollars l'once-or.

Fait à Moscou le 8 octobre 1944 en triple expédition chacune en langues anglaise et russe, les deux textes anglais et russe faisant foi.

Pour le
Gouvernement du Canada:

L. D. WILGRESS.

(Cachet)

Pour le
Gouvernement de l'Union des
Républiques Socialistes Soviétiques:

V. DEKANOSOV.

(Cachet)

Pour le
Gouvernement du Royaume-Uni:

ARCHIBALD CLARK KERR.

(Cachet)

PROTOCOLE ENTRE LE CANADA, LE ROYAUME-UNI ET L'UNION DES
 RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES À L'ACCORD D'AR-
 MISTICE INTERVENU LE 19 SEPTEMBRE 1944 ENTRE L'UNION
 DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES ET LE
 ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU
 NORD D'UNE PART ET LA FINLANDE D'AUTRE PART.

(Traduction)

À l'occasion de la signature de l'Accord d'Armistice conclu avec le Gouver-
 nement de Finlande, le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de l'Union
 des Républiques Socialistes Soviétiques et le Gouvernement du Royaume-Uni
 de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus que:

À propos de la rétrocession par la Finlande à l'Union Soviétique de l'ancien
 territoire soviétique de l'oblast de Petzamo (Pechenga) et le transfert à
 l'Union Soviétique en résultant du droit de propriété sur les mines de nickel
 et autres biens et installations s'y rattachant exploitées dans ledit
 territoire pour le bénéfice de Nord Nickel Company et de l'entreprise Nickel
 Company of Canada, le Gouvernement Soviétique paie au Gouvernement
 Canadien au cours des six années à compter du jour de la signature du présent
 protocole, par versements égaux, la somme de vingt millions de dollars des
 États-Unis à titre d'indemnité pécuniaire et finale aux compagnies susvisées. Pour
 les fins du dit paiement, les dollars des États-Unis seront calculés à raison de
 un dollar l'once-or.

Le présent protocole est fait à Moscou le 8 octobre 1944 en triple expédition chacune en langues
 anglaise et russe, les deux textes anglais et russe faisant loi.

Pour le
 Gouvernement de l'Union des
 Républiques Socialistes Soviétiques:
 V. DEKANSOY
 (Cachet)

Pour le
 Gouvernement du Canada:
 L. D. WILGRESH
 (Cachet)

Pour le
 Gouvernement du Royaume-Uni:
 ARCHIBALD CLARK KERR
 (Cachet)